

Intervention de la France sur l'item 6a « stocktaking of existing initiatives »

La France s'interroge sur la manière dont les initiatives internationales seront reflétées dans le questionnaire mis en place par le secrétariat. Considérant que la collecte d'information sur les activités internationales et les initiatives des institutions internationales sera plus facile et rapide que celle concernant les multiples actions au niveau national, pourquoi ne considérer cet exercice que dans une deuxième phase. Il est important que cette évaluation au niveau international puisse être disponible avant la prochaine réunion du groupe ad hoc.

Concernant le questionnaire, la France s'interroge sur les acteurs qui seront visés au niveau national et comment le secrétariat va s'assurer que les invitations soient distribuées aux personnes pertinentes. Le secrétariat va-t-il assurer un « service après-vente » pour aider les pays qui auraient des difficultés à utiliser les outils ? Comment les données vont-elles être vérifiées et s'assurer que l'absence de réponse n'est pas due à des problèmes d'accès ou de ressources pour remplir le questionnaire ?